



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

91 N° 6 1969

Le nouveau rituel du baptême des enfants.
Réflexions doctrinales en vue des
applications pastorales

Paul TIHON (s.j.)

p. 643 - 655

<https://www.nrt.be/it/articoli/le-nouveau-rituel-du-bapteme-des-enfants-reflexions-doctrinales-en-vue-des-applications-pastorales-1393>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Le nouveau rituel du baptême des enfants

QUELQUES REFLEXIONS DOCTRINALES EN VUE DES APPLICATIONS PASTORALES

L'annonce d'un nouveau Rituel du baptême des enfants a été accueillie avec joie par tous ceux qui souhaitaient voir réformer une liturgie assez défigurée par les siècles. Sans répondre peut-être tout à fait aux règles de simplicité et de clarté qui doivent rendre « facile à saisir » la liturgie renouvelée dans l'esprit du Concile (*Const. sur la Lit.*, n. 21), ce nouveau rituel est certainement beaucoup plus satisfaisant que le précédent¹.

Comme pour toute autre réforme liturgique, l'introduction du nouveau rituel doit aller de pair avec une catéchèse renouvelée sur le sens du baptême, l'éducation progressive de la foi, la dimension ecclésiale du sacrement. En effet, ces divers aspects, qui ont présidé à la réforme, doivent pouvoir être perçus aussi clairement que possible par le peuple chrétien, en tout cas si on se place dans une perspective à longue échéance. Mais même dans l'immédiat : qui ignore que les parents qui viennent trouver le prêtre pour faire baptiser leur enfant sont guidés par des motivations de valeur très diverse ? La pastorale doit sans doute tenir compte de la mentalité actuelle, mais elle doit en même temps éclairer les parents et les introduire à une compréhension plus riche et plus équilibrée du sens du baptême.

En effet, un certain nombre d'idées toutes faites, souvent plus partielles que fausses, risquent de faire obstacle aux réformes envisagées, ou de les stériliser en partie. Les présentes réflexions doctrinales, on voudra bien se le rappeler, ne prétendent pas offrir une doctrine complète du baptême, mais répondre à ces difficultés, que des enquêtes récentes ont encore fait apparaître.

Pour préciser notre objet, usons d'une formulation tendancieuse : le nouveau rituel ne va-t-il pas amener à *retarder* le baptême des nouveau-nés ? En effet, la progression du rite en trois moments nettement distincts (inscription — liturgie de la Parole — liturgie baptismale) invite à séparer au moins en certains cas ces trois moments

1. L'approbation du nouveau Rituel a donné lieu à la publication d'un bon nombre de présentations et de commentaires. Signalons la série d'articles parus dans les *Questions liturgiques et paroissiales*, t. 50 (1969) : A. VERHEUL, O.S.B., *La nouvelle liturgie baptismale des enfants*, p. 3-12 ; G. DANNEELS, *Le problème du baptême des enfants*, p. 13-27 ; B. FISCHER, *Le nouveau Rituel du baptême des enfants*, p. 28-33.

en autant d'étapes d'acheminement. Des raisons pastorales peuvent conseiller un tel étalement. Des chrétiens très engagés souhaitent à bon droit que la fête baptismale représente pour eux autre chose que la demi-heure requise pour l'accomplissement correct du nouveau rite. Des chrétiens de circonstance peuvent trouver profit à avoir à cette occasion un contact moins superficiel avec la communauté croyante. En conséquence, certaines directives pastorales accompagnant la publication du Rituel suggèrent qu'on fasse usage de cette possibilité là où cela paraît opportun. Par exemple, le premier contact des parents avec le prêtre serait l'occasion du rite d'inscription, qui pourrait se faire à domicile. Une liturgie de la Parole pourrait en une autre occasion rassembler plusieurs familles ayant des enfants inscrits pour le baptême. Enfin, le baptême lui-même peut avoir lieu au milieu d'une célébration eucharistique rassemblant une communauté plus large.

Ceci ne représente d'ailleurs qu'une des multiples possibilités ouvertes par le nouveau Rituel, qui laisse aussi le choix entre diverses prières, lectures ou formes de dialogue entre le célébrant et les participants. On en voit tout l'intérêt pastoral. Mais si, au lieu de parler d'acheminement progressif ou d'étalement, on comprend la chose en termes de « retard du baptême », on voit aussitôt surgir une série d'objections. Nous aborderons les principales, en esquisant ensuite la perspective théologique qui permet de les situer et en tirant de là pour chacune quelques conséquences plus particulières.

1. Le baptême, sacrement du salut

a) *N'est-il pas mieux de baptiser dès que possible ?*

Jadis, — et c'est encore la norme canonique — on recommandait de baptiser les enfants « dès que possible après la naissance ». Les objections qu'on faisait à toute idée de retard venaient assez légitimement du risque dû à la mortalité infantile assez élevée. Ce motif, qui a joué longtemps, n'a plus guère aujourd'hui de fondement. Mais à la faveur de cette pratique, la théologie et la catéchèse ont insisté de façon un peu unilatérale sur l'action efficace quasiment automatique de la grâce qui arrache l'enfant au péché originel et fait de lui un enfant de Dieu. Si cela est vrai, quelles raisons pourraient jamais suffire à justifier un quelconque retard apporté au baptême ?

A travers ce sentiment spontané s'exprime une vraie valeur de foi, en même temps que jouent parfois des motifs relevant plus de la religiosité populaire : cela ne fait pas de tort, on ne sait jamais, etc. L'idée que le prêtre qu'on va trouver n'a qu'une chose à faire, bap-

tiser tout de suite, est si bien ancrée qu'elle entraîne des objections fréquentes à toute pastorale incluant un échelonnement et imposant des exigences apparemment nouvelles de préparation à la célébration du baptême : « Vous allez écarter de l'Eglise des gens qui ne s'y rattachent plus guère que par cela ». Objection légitime, dans la mesure où l'Eglise n'est pas une société de parfaits qui devrait opérer une sélection rigoureuse à l'entrée, mais un peuple de croyants saisis par la grâce du Christ.

Mais tout n'est pas dit de la sorte. Le pasteur n'est pas dispensé de s'interroger sur la vérité des gestes qu'il pose et fait poser. Car l'Eglise est un peuple de croyants, d'hommes et de femmes adhérant à Jésus-Christ dans la foi libre, et non l'une quelconque des sociétés religieuses de la planète. Elle se renierait elle-même en entretenant un système où les démarches religieuses fondamentales seraient maintenues dans l'ambiguïté. S'il importe de respecter tout germe de foi, il faut aussi respecter la vérité des sacrements.

b) *Le besoin d'une perspective théologique élargie.*

On ne peut situer correctement une action pastorale visant à rendre à la démarche sacramentelle sa pleine vérité que dans une perspective théologique élargie, où certains éléments traditionnels, naguère quelque peu estompés, se trouvent remis en meilleure lumière.

« Dieu veut sauver tous les hommes ». Les sacrements se distinguent d'une magie efficace parce qu'ils manifestent, non pas une volonté de l'homme qui chercherait à s'emparer des forces surnaturelles, mais une initiative gratuite de Dieu qui veut se communiquer à lui.

Cette volonté de salut et de grâce s'adresse à tous les hommes et depuis le début de la création. Telle est la première vérité qu'il faut rappeler : « Dieu veut sauver tous les hommes et les faire parvenir à la connaissance de la vérité » (1 Tm 2, 4). Aucun homme n'échappe à ce vouloir efficace qui nous a été manifesté de façon éclatante en Jésus-Christ, pas plus qu'aucun homme n'échappe, en vertu de la solidarité concrète de l'espèce humaine, au réseau d'influences et aux pesées qui tendent à le refermer sur son égoïsme. Au premier Adam pécheur répond le Christ, second Adam, origine du salut.

Cette volonté universelle de salut, loin de violenter les libertés (à l'inverse du péché qui enchaîne), les suscite et les interpelle. L'homme n'entre pas automatiquement en communion personnelle avec Dieu : il y faut l'engagement de sa liberté. Sans doute, cet engagement peut prendre des formes très diverses, anonymes ou pseudonymes, et c'est le plus souvent le cas. Des millions d'êtres humains ne se livrent-ils

pas à l'amour divin sans le reconnaître, à travers les aléas de leur existence, qu'ils soient athées ou agnostiques ; ou à travers les ébauches providentielles de leur religion, quelle qu'elle soit ?

La manifestation du dessein d'amour divin en Jésus-Christ. Rap-peler cette volonté universelle de salut n'entraîne, on s'en doute, aucun indifférentisme religieux et ne diminue pas la responsabilité confiée aux chrétiens dans le monde. Car si tout ce qui a été dit jusqu'ici vaut de tous les hommes sans exception, c'est précisément dans l'Evangile que cela nous a été manifesté. Car Dieu a fait à l'humanité la grâce de se manifester de façon décisive à travers l'existence humaine de Jésus de Nazareth : « Après avoir, à maintes reprises et sous maintes formes, parlé jadis aux Pères par les prophètes, Dieu, en ces jours qui sont les derniers, nous a parlé par un Fils qu'il a établi héritier de toutes choses » (He 1, 1-2). Au sein de l'humanité, la communauté qui a donné sa foi au Christ constitue un milieu signifiant, révélateur, échappant à l'ambiguïté des religions païennes et à l'inachèvement de la religion juive, à la mesure même de sa fidélité au message évangélique. L'Eglise est ainsi porteuse, en tant que communauté structurée et articulée, possédant des gestes et des institutions propres (assemblées, ministère, culte...) d'une Parole agissante par laquelle Dieu lui-même se dit au cœur de l'histoire ; et Dieu se dit non pas seulement pour s'exprimer, mais pour appeler l'humanité à une communion avec lui.

Les sacrements, à commencer par le baptême, sont ainsi des modèles d'action, en prolongement de l'existence humaine de Jésus, par lesquels Dieu continue d'exprimer symboliquement dans notre monde visible et tangible cette interpellation efficace.

Le baptême, rite d'entrée dans la communauté des croyants. Tout ce qui a été dit éclaire la portée du baptême comme sacrement de l'entrée dans l'Eglise. Ce n'est pas le baptême des nouveau-nés qui doit nous servir ici de modèle et de point de référence, mais celui de l'adulte. Pour l'adulte, le baptême est une démarche célébrant sacramentellement un cheminement qui aboutit par là à son terme ; il est le passage de la recherche ou de l'incrédulité à la foi, il est entrée dans la communauté des croyants, en vertu d'un acte conscient et libre.

Cela explique que le baptême soit une « illumination », comme on l'a appelé anciennement. Non que dans la célébration une lumière particulière soit nécessairement accordée au candidat : celui-ci a normalement dû suivre toute une catéchèse préalable, qui l'a « éclairé ». Mais le baptême, rite symbolique de passage, manifeste visiblement l'efficacité de l'interpellation de Dieu : il fait du candidat une « créature nouvelle », il le rend participant de l'Esprit du Christ, il exprime

le changement total de perspective accompagnant normalement la foi adulte en Jésus-Christ et l'entrée dans l'Eglise. Car l'adhésion à l'Eglise visible fait entrer le croyant dans la zone éclairée par la Parole de Dieu en Jésus-Christ, et cela, par une réponse personnelle à l'appel que cette Parole adresse à tous les hommes.

Non sans doute que tous les hommes qui n'ont pas encore accueilli la Parole et vivent hors de cette zone éclairée, soient nécessairement dans l'obscurité complète : l'image de l'illumination vaut comme contraste. C'est ainsi que S. Paul rappelle aux païens convertis la différence avec leur état antérieur :

« Jadis vous étiez ténèbres, maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur » (Eph 5, 8).

Et cette image est développée au début de la lettre :

« Rappelez-vous qu'en ce temps-là vous étiez sans Christ, exclus de la cité d'Israël, étrangers aux alliances de la promesse, n'ayant ni espérance ni dieu en ce monde. Or voici qu'à présent, dans le Christ Jésus, vous qui jadis étiez loin, vous êtes devenus proches grâce au sang du Christ » (Eph 2, 12-13).

C'est bien pourquoi l'entrée dans la communauté des croyants constitue pour ceux-ci une tâche missionnaire par rapport au reste de l'humanité. Si la naissance me fait solidaire de tous les habitants de la planète, le fait de recevoir la lumière du Christ me rend responsable, avec toute l'Eglise, du rayonnement de cette lumière dans le monde : « Vous êtes la lumière du monde » (Mt 5, 14-16).

La communauté croyante célèbre le baptême de ses enfants. Le baptême des enfants doit être vu dans cette perspective, lui aussi. Car ce ne sont pas tant les chrétiens individuels qui sont « lumière du monde », mais la communauté des croyants comme telle. Il est normal que les enfants qui naissent dans la communauté soient accueillis par elle et que les parents chrétiens souhaitent que cette solidarité spirituelle trouve son expression efficace dans la célébration du baptême. Car pour ces enfants, la solidarité avec un milieu de foi commence effectivement dès la naissance et ne cessera de se manifester tout au long de l'existence. De multiples façons, depuis la vie en commun avec des parents qui eux-mêmes prient et expriment leur foi, jusqu'à l'apprentissage des gestes et des expressions de cette foi, les enfants nés en milieu croyant ne cessent pas de bénéficier de la lumière du Christ, de façon adaptée aux stades successifs de leur croissance.

En parlant ainsi, nous nous situons certes dans l'hypothèse de parents vraiment croyants. Mais, il importe de le rappeler, c'est bien

là l'hypothèse qui a toujours présidé à la pastorale du baptême des enfants, hors le cas de péril de mort. On ne baptise des enfants que si l'on est suffisamment assuré qu'ils recevront une éducation chrétienne. Faute de pareille assurance de la part des parents, il faut au moins l'assurance d'un milieu d'accueil qui suppléera en quelque façon à cette déficience. Tel est le motif des prescriptions canoniques (cfr *Code de droit can.*, 750). Hors de là, en effet, on en vient à considérer le sacrement comme coupé de son enracinement dans la communauté ecclésiale et on le fait ressembler à une pratique agissant à elle seule, automatiquement — c'est-à-dire, au sens précis, à un acte magique.

c) *Quelques conséquences plus particulières.*

Angoisse pour les non-baptisés et action de grâces pour les baptisés. On voit dans cette perspective qu'il n'y a pas lieu, pour des chrétiens, d'entretenir une sorte d'angoisse devant le fait qu'un des enfants de la communauté, pour des motifs légitimes quelconques, n'aurait pas encore été baptisé. Par le seul fait de ses solidarités, un tel enfant a déjà commencé de bénéficier, à la mesure de son âge, de la lumière du Christ.

Assurément, il est vrai de dire que le baptême est « une question de vie ou de mort », en ce sens qu'il manifeste en la réalisant l'entrée dans la vie véritable. Mais il faut éviter les erreurs de perspective concernant le salut des non-baptisés. Que les théologiens peinent parfois à se faire une idée du sort éternel des enfants morts sans baptême, cela tient à bien des motifs historiques et à des préjugés dont nous sommes lents à nous débarrasser. Les perspectives doivent forcément évoluer à partir du moment où l'on prend conscience que la lumière *explicite* du Christ, présente dans l'Eglise et destinée à toute l'humanité, n'atteint *en fait* (sous sa forme explicite chrétienne, répétons-le) qu'une infime partie de la race humaine au cours des siècles. Si l'on ne veut pas mettre en cause la volonté salvifique universelle de Dieu ou sa bonté infinie, il faut bien conclure que la joie (et la responsabilité corrélative) d'être illuminé par le Christ est la grâce d'un petit nombre, grâce dont nous devons faciliter l'accueil par le plus grand nombre, mais sans avoir de raison de nous angoisser pour tous ceux qu'il plaît à Dieu d'attirer à lui par d'autres moyens. Son amour pour eux dépasse infiniment le nôtre.

L'hypothèse théologique des limbes. Mais n'est-ce pas vouer tout de même les enfants morts sans baptême à ce qu'on appelle les limbes ? On sait que pour les adultes, la position courante des théologiens, avec saint Thomas d'Aquin, consiste à admettre que leur premier

acte de liberté est, au concret, une prise de position par rapport à la destinée finale de l'homme, c'est-à-dire, en fait, un accueil ou un rejet de la grâce sanctifiante. On peut sans doute ajouter des nuances à cette position à partir d'une vue plus progressive de la liberté, mais le principe qu'elle met en œuvre reste valable. Le problème subsiste donc seulement, semble-t-il, pour ceux qui n'ont pas encore pu poser un tel acte de liberté.

Et en un sens, ce problème ne comporte pas de solution : la liberté d'autrui reste toujours pour nous un mystère, enveloppé dans la tendresse de Dieu qui sait pour quoi il a fait ses créatures. En tout cas, l'hypothèse théologique des limbes, qui consiste à imaginer un état intermédiaire entre la béatitude surnaturelle et la séparation définitive d'avec un Dieu pour lequel pourtant on est fait, ne s'impose nullement à la conscience chrétienne. Si elle est encore commune au niveau d'une certaine catéchèse, le théologien la considère de plus en plus comme un essai provisoire de réponse à un vrai problème : celui de mettre en accord la bonté de Dieu avec la nécessité du baptême pour être sauvé. Mais nous sommes aujourd'hui plus enclins à avouer nos ignorances qu'à échafauder des théories, en particulier en ce qui concerne la destinée individuelle des personnes après la mort. Nous sommes plus sensibles au fait que le baptême d'un nouveau-né manifeste positivement la prévenance divine à son égard, qu'au fait que cette prévenance reste mystérieuse — ce qui ne veut pas dire moins certaine, du point de vue de la foi et de l'espérance — pour ceux qui ne seront jamais baptisés.

Baptême et volonté de faire baptiser. Ce qui a été rappelé fait voir qu'une pastorale visant à échelonner la célébration du baptême ne devrait pas rencontrer d'obstacle de principe, dès lors qu'un déroulement par étapes permet à la célébration d'être plus signifiante parce que mieux préparée. L'urgence du baptême ne vient pas de l'angoisse de la mort, mais de la profondeur de la foi et du désir de partager l'action de grâces.

Cela vaut en particulier des enfants de parents chrétiens. Ils se trouvent déjà, par le fait même de leur naissance dans un tel milieu, en un certain rapport avec la communauté de foi. Le fait qu'on vient les proposer au baptême découle d'une volonté préalable mais bien réelle de ceux qui les présentent. A supposer qu'un imprévu ou un accident empêche cette volonté d'aboutir, nous ne pouvons penser que la prévenance divine, qui a fait naître ces enfants en milieu croyant et suscité en leurs parents le désir de les faire entrer par le baptême dans l'Eglise, se trouverait frustrée. Pareille confiance ne suppose aucune négligence de notre part. Tout le contexte pastoral de l'échelonnement de la célébration représente, autant qu'il est possible, un

véritable « *votum ecclesiae* », semblable à l'initiation progressive des catéchumènes adultes : le salut espéré en un tel cas n'est nullement indépendant de la voie normale de rattachement à l'Eglise.

Le déploiement dans le temps de la symbolique sacramentelle. On touche ici une difficulté venant de la conception du sacrement comme « action instantanée ». En fait, la nature symbolique du sacrement se prête bien à un déploiement plus ou moins large de sa célébration. Ou si l'on veut, la nouvelle naissance peut prendre du temps. Le fait d'inscrire un enfant pour le baptême fait de lui un « candidat », et constitue déjà un lien visible, en rapport explicite avec le moment proprement baptismal. Cette liaison symbolique est une liaison réelle : car les aspects de l'action sacramentelle forment un tout indissociable. L'inscription inaugure donc réellement le processus sacramentel. Elle commence d'opérer efficacement ce qu'elle signifie : un certain degré de rattachement à l'Eglise, lieu du salut. En ce moment, c'est déjà la grâce de Dieu liée au baptême qui est à l'œuvre, et cela, de façon sacramentelle, c'est-à-dire en signifiant visiblement l'action efficace qu'elle opère, dès que le processus de célébration est entamé. C'est pourquoi l'*inscriptio* fait traditionnellement partie du rite. Aujourd'hui on la met mieux en relief comme premier temps de l'échelonnement du baptême, et rien ne s'oppose à ce qu'elle ait lieu aussi tôt qu'on veut après la naissance.

2. Le baptême, sacrement de la foi

a) Quelle utilité y a-t-il à baptiser des nouveau-nés ?

A mesure cependant qu'on reprend conscience de ces dimensions du baptême, la difficulté resurgit : quel sens cela a-t-il de célébrer un « sacrement de la justification et de la foi » pour des bébés ? Sans doute, jusqu'ici seul un petit nombre de chrétiens, parmi les catholiques, pose cette question. Mais ce sont souvent des chrétiens engagés et conscients des exigences de leur adhésion au Christ et à l'Eglise. En effet, si la vie nous est donnée sans qu'on nous demande notre avis, l'entrée dans la vie chrétienne est essentiellement un acte de réponse libre à l'appel gratuit de Dieu. C'est bien pourquoi le prototype du baptême est celui de l'adulte, non celui du nouveau-né.

La difficulté tend d'ailleurs à être ressentie plus largement, même par ceux qui n'ont aucune réticence devant le fait de baptiser des nouveau-nés. Qu'est-ce que le baptême opère en ce cas ? Comment comprendre et faire comprendre les affirmations traditionnelles : il fait du bébé un enfant de Dieu, il lui infuse la grâce sanctifiante,

la vie divine, la vertu surnaturelle de foi, il efface le péché originel, etc. ? Tout cela, on peut le répéter sans le comprendre, ou le comprendre aussi d'une façon plus ou moins grossière. Mais la pure répétition de formules, même justes, n'est pas la foi. En particulier, les affirmations rappelées ci-dessus ne doivent pas faire oublier que tout enfant des hommes est objet de l'amour de Dieu par le seul fait qu'il existe, ni que le vouloir sauveur manifesté en Jésus-Christ est d'emblée le milieu vital où évolue l'humanité concrète, ni que la solidarité de destinée dans le Christ est une donnée concrète de l'existence, aussi décisive que la solidarité dans le refus et l'aliénation exprimée par le dogme du péché originel.

Sans doute la pastorale actuelle veut-elle promouvoir un cheminement *des parents*, un réveil de leur responsabilité comme croyants. Mais c'est bien un motif supplémentaire de rappeler ce que le sacrement signifie *pour celui qui le reçoit*.

b) *Perspective théologique : la foi et l'Eglise.*

C'est ici qu'il importe de situer le sacrement dans son contexte ecclésial. Beaucoup, il est vrai, conçoivent le baptême comme une action atteignant simplement l'individu, le purifiant du péché, le faisant fils de Dieu par adoption, etc. Autant de formules exprimant un aspect essentiel du baptême, mais qui requièrent d'être complétées par d'autres, manifestant la dimension ecclésiale du salut. Le baptême est effectivement communication de la vie dans l'Esprit du Christ, mais il l'est par la médiation de l'Eglise à laquelle il incorpore.

L'Eglise, société et mystère. Pour mieux le saisir, il faut se rappeler la profondeur du mystère de l'Eglise, auquel le baptême introduit. L'Eglise n'est pas seulement institution visible, elle est aussi, indissociablement, ce milieu d'échange vital que sanctifie l'Esprit. Y entrer n'est pas seulement s'inscrire à une société religieuse, c'est répondre à un dynamisme qui transforme l'existence en ses profondeurs, au point que l'Ecriture parle effectivement à son sujet de nouvelle naissance (*Jn 3, 3-8*). Le fait que cette transformation ne soit pas un pur événement individuel, mais l'incorporation à une communauté visible, structurée, préexistante au choix de la personne, exprime efficacement la prévenance de la grâce et son effet réconciliateur.

Le caractère baptismal. C'est là, au jugement d'un nombre croissant de théologiens, le sens de la doctrine traditionnelle du caractère baptismal. Celui-ci peut être considéré, comme le faisait saint Thomas, comme une « députation au culte », c'est-à-dire comme la manière

dont les chrétiens participent au sacerdoce éternel de Jésus-Christ. Mais s'ils y participent, ce n'est pas comme individus, c'est en tant que membres du *peuple* sacerdotal ; et le baptême leur donne cette participation par le fait même qu'il les fait entrer dans le « milieu » visible et signifiant qui, dans l'histoire, est porteur de la Parole de Dieu : l'Eglise. L'effet premier, immédiat, du baptême, si on le prend par son côté sacramentel et visible, est donc de conférer au baptisé un nouveau statut dans l'humanité : celui de membre de l'Eglise visible.

L'entrée de l'enfant dans une communauté de vie nouvelle. Un tel statut comporte des degrés de réalisation effective, degrés liés à la plénitude de l'engagement personnel en réponse à la grâce de Dieu. Le degré minimum est ainsi vécu dans le cas des nouveau-nés, ce qui n'empêche pas leur baptême d'être significatif. Il met bien en lumière la prévenance gratuite de Dieu par rapport à toute réponse de l'homme, et le fait que l'Eglise rassemble toutes les catégories de l'humanité sans exception.

On ne peut même pas dire que l'enfant soit totalement passif en ce cas : il l'est, précisément, à la façon préconsciente dont un enfant se comporte dans l'existence. On parle facilement d'un « accès à l'âge de raison », mais chacun sait que cet âge est impossible à déterminer avec rigueur : le processus d'éveil à la liberté commence en réalité avec l'existence elle-même, quoi qu'il en soit de ses manifestations.

La foi est toujours foi partagée. Mais surtout, pas plus pour les adultes que pour les enfants, l'entrée dans la foi n'est une démarche solitaire. On ne croit jamais tout seul, on croit toujours *avec*. Et cela, non pas seulement à cause des inévitables conditionnements sociologiques, que l'on pourrait utopiquement regretter, mais en vertu même de la destinée de l'homme, qui est essentiellement fraternelle. Devenir membres du Christ, c'est devenir membres les uns des autres. Etre sauvés par le Christ, c'est voir détruits par la force de son Esprit les murs de séparation qui divisent les hommes entre riches et pauvres, maîtres et esclaves, hommes et femmes, païens et juifs.

C'est pourquoi, entrer dans l'Eglise par le baptême, c'est entrer dans un réseau de solidarités nouvelles. Recevoir la foi, c'est dire oui à une personne, mais en même temps entrer en possession des réalités nouvelles portées par un milieu. On peut ainsi concevoir que le nouveau-né reçoive la foi au baptême, en ce sens que la célébration de ce sacrement manifeste son appartenance à ce milieu et l'actualise du même coup.

C'est ce qu'exprime la doctrine traditionnelle : l'enfant est baptisé « en vertu de la foi de l'Eglise ». Si on dit parfois : « en vertu de la foi de ses parents », c'est là un raccourci qui signifie la même chose : en vertu de sa solidarité existentielle avec une communauté croyante bien concrète, dont ses parents sont les membres les plus proches. Le parrainage n'est d'ailleurs qu'une autre manifestation de cette dimension ecclésiale du baptême.

Ce n'est pas pour rien que nous avons mentionné les parents et, subsidiairement, les parrains. Car l'Eglise n'est pas une entité abstraite ou générale. Elle se réalise chaque fois dans des communautés concrètes, proches. C'est tel prêtre (ou diacre, ou chrétien) qui baptise, ce sont telles personnes, tels croyants qui constituent la communauté de foi au milieu de laquelle la foi de l'enfant va pouvoir grandir, s'affermir, se personnaliser. Ce sont des membres de l'Eglise qui lui feront faire, dans la rencontre qu'il fera d'eux, la rencontre de Jésus-Christ. Il ne s'agit pas là de considérations psychologiques accessoires, mais de la vérité de la démarche d'accession au baptême. C'est bien pourquoi leur mise en relief dans le nouveau rituel n'est pas l'effet d'une tactique d'accrochage, mais d'un souci de meilleure correspondance à l'essentiel.

Ce que le baptême « charge » pour l'enfant. Dans cette perspective, on voit qu'il n'y a pas moyen de dissocier la solidarité ecclésiale nouvelle dans laquelle l'enfant entre par le baptême, de la transformation intérieure, existentielle, qui fait de lui un enfant de Dieu, arraché par pure grâce à la solidarité négative du péché. Car la réalité ecclésiale est à la fois signe et réalité, effet de l'action sanctifiante de Dieu et expression visible de cette action.

Et finalement, ce qui assure la « validité » du baptême d'un enfant d'incroyants, par exemple en cas de péril de mort, c'est que même en ce cas le minimum d'« ecclésialité » du sacrement est assuré, quand ce ne serait que par la foi de la personne qui prend sur elle la responsabilité de baptiser : elle agit toujours en se référant au mystère de l'Eglise. Si pareil baptême efface le péché originel et communique la vie divine, c'est toujours parce qu'en lui la réalité sanctifiante du Royaume atteint cet enfant *par l'Eglise*.

c) *Quelques conséquences.*

Baptême et entourage d'un milieu concret. La nécessité d'un milieu ecclésial de foi pour accueillir l'enfant que l'on baptise apparaît à cette lumière une exigence imprescriptible de la pastorale. La foi des tout petits ne pourra s'épanouir que dans un milieu de croyants engagés librement, de telle sorte qu'eux aussi puissent devenir libres

dans la foi. Quelles que soient les formes concrètes que peut prendre ce milieu d'accueil, on ne peut en faire l'économie. L'Eglise n'a jamais admis qu'on baptise des enfants sans que du même coup une communauté les prenne en charge. Toute l'orientation pastorale actuelle vise ainsi à prendre appui sur la démarche des parents qui viennent demander le baptême pour leur enfant, afin d'amorcer avec eux un cheminement (ou un réveil, ou un approfondissement de leur foi) qui les rendra plus aptes à être pour leurs enfants ce milieu de foi vivante, où leur personnalité pourra s'épanouir jusqu'à l'adhésion la plus libre possible à Jésus-Christ.

Milieu croyant, conditionnement de la liberté de l'enfant ? Cependant, notre sensibilité au caractère souverainement libre de la foi risque de voir là une difficulté. Elevé en milieu chrétien, l'enfant n'est-il pas obligé de suivre le chemin qu'on a choisi pour lui ? Pareille crainte naît d'une analyse superficielle des conditions concrètes de la liberté humaine.

Tout d'abord, personne n'échappe à des conditionnements, en bien ou en mal. L'éducation à l'autonomie humaine, en quelque domaine que ce soit, se fait toujours à partir d'une certaine hétéronomie. Dans le cas présent, il n'y aurait abus dommageable pour la foi que si les adultes eux-mêmes vivaient leur foi et le témoignage qu'ils lui rendent comme un ensemble de contraintes plutôt que comme liberté.

Par contre, si le Christ, lumière de notre nuit, est pour les jeunes chrétiens, dès leur enfance, un compagnon de route, qui pourrait y trouver à redire, sinon ceux qui ont cessé de croire en lui comme en ce qu'ils ont de meilleur à faire découvrir à leurs descendants ?

Enfin, en disant cela, nous ne préjugeons nullement des étapes qu'ils parcourront dans leur découverte de Jésus, des crises normales de leur adhésion, de la réserve et du respect que les parents doivent avoir et manifester lors des diverses péripéties de ces relations personnelles. Rien de cela n'empêche de justifier le baptême des nouveau-nés, qui nous occupe pour l'instant.

La communauté dans le nouveau Rituel. Cette nécessité d'un milieu de foi éveillée pour entourer les enfants qu'on baptise se traduit par le relief beaucoup plus grand donné par le Rituel à la participation de la communauté. Celle-ci, parfois réduite à quelques personnes (le nombre n'y change rien) s'y exprime sous ses divers aspects.

Elle est tout d'abord communauté d'écoute de la Parole. Si toute une pastorale de la Parole entoure le rite (la liturgie de la Parole constituant la seconde partie du nouveau Rituel), il y a là plus qu'un souci de profiter de la circonstance pour une catéchèse. La communauté qui accueille l'enfant est aussi une communauté qui n'existe

que rassemblée par la Parole de Dieu, cette Parole qui interpelle et suscite la réponse de la foi.

La communauté qui accueille est aussi communauté « confessante », c'est-à-dire qui proclame son *adhésion* à la Parole entendue. La récitation commune du Credo par l'assemblée n'est donc pas simple suppléance du Credo que l'enfant ne peut encore réciter, mais expression de la solidarité dans la foi au sein de laquelle il va être accueilli.

De même, il n'est pas accessoire que par la Prière commune l'assemblée manifeste qu'elle est aussi *communauté intercédante*, sacerdotale, participant à la médiation du Christ. Car si l'accroissement de l'Eglise par l'accueil de nouveaux membres est l'effet de la bonté gratuite de Dieu, il est aussi lié à l'intercession du Christ, à laquelle participe l'intercession de la communauté. En effet, Dieu ne sanctifie son Eglise qu'en suscitant en elle l'attitude d'ouverture à sa grâce, ouverture qui est l'essence même de la prière de demande. En tout ce nouveau Rituel, d'ailleurs, toutes les prières sont prononcées au nom de l'assemblée, même celles que le prêtre dit seul. Il y apparaît ainsi moins comme « l'homme du sacré », accomplissant en vertu d'un pouvoir quasiment individuel une action efficace dont l'assemblée serait spectatrice, que comme le représentant du Christ par qui l'Eglise exprime et reconnaît l'emprise active du Seigneur ressuscité, vivifiant sans cesse les hommes par la communication de son Esprit et l'agrégation à son Corps.

Conclusion

Telles sont, semble-t-il, les grandes perspectives qui doivent animer la mise en œuvre pastorale du nouveau Rituel. Elles soulignent, en bref, comment la nouvelle naissance est avant tout l'entrée dans l'Eglise, communauté des rachetés, des croyants, des enfants de Dieu. Elles font comprendre comment cette entrée peut se déployer progressivement en étapes, sans mettre en cause l'initiative absolue de Dieu qui appelle. Elles permettent de justifier la célébration d'un « sacrement de la foi » pour les nouveau-nés, tout en insistant sur la constitution, ou l'affermissement d'un milieu d'accueil où la foi embryonnaire de l'enfant, surtout faite de solidarités vécues avec des croyants, pourra devenir de plus en plus elle-même.